

CALENDRIER RENTREE 2015 - DEFLE

- Tests de placement : du mardi 08 au jeudi 10 septembre 2015
- **Affichage des résultats du test** : Mardi 15 septembre 2015 à 9h00 (bât 31 3^{ème} étage)
- **Inscription pédagogique** : REUNIONS - PRESENCE OBLIGATOIRE
(Bâtiment 31 salle 398 / Année3=Amphi12)
TOUS LES ETUDIANTS (préinscription et réinscription)
doivent se présenter au rendez-vous ci-dessous

Etudiants admis en année 1 le mardi 15 septembre 2015 à 9 : 00 salle LA398

Etudiants admis en année 2 le mardi 15 septembre 2015 à 13 :30 salle LA398

Etudiants admis en année 3 le mercredi 16 septembre 2015 à 9 : 00 Amphi 12

Etudiants admis en année 4 le jeudi 17 septembre 2015 à 13 : 30 salle LA398

Etudiants admis en année 5 le jeudi 17 septembre 2015 à 9 h 00 salle LA398

Pour toute information complémentaire : voir notre site : <http://defle.univ-tlse2.fr>

- **Inscription administrative** : **POUR LES NOUVEAUX INSCRITS**
 - le dossier sera remis à chaque étudiant le jour de l'inscription pédagogique salle LA398 ou Amphi 12 (voir tableau ci-dessous)
 - après l'avoir complété, le dossier doit être remis à la DIVE (Bâtiment 15 porte 108) avec les pièces à fournir le jour du rendez-vous noté sur votre dossier.

ATTENTION : pièces à fournir lors de l'inscription administrative :

<u>PIECES OBLIGATOIRES</u>	<u>PIECES COMPLEMENTAIRES</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de fin d'études secondaires, équivalent baccalauréat français (original du diplôme et original de la traduction) - et/ou l'examen d'entrée à l'université dans votre pays (original du diplôme et original de la traduction) - Un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UTJJ (ne pas mentionner de montant) <u>ou mandat-cash</u> (à établir après la séance) ou <u>carte bancaire</u> (vous devez avoir un compte bancaire en Europe pour utiliser ce moyen de paiement). - Une pièce d'identité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de sécurité sociale française si vous l'avez. - Attestation d'assurance de responsabilité civile au nom de l'étudiant. - Si vous n'avez pas ces documents, vous devez vous inscrire à la Sécurité Sociale étudiante et prendre une assurance responsabilité civile étudiante à l'université. Une mutuelle étudiante est également proposée. <p><u>N.B.</u> : La Sécurité Sociale étudiante n'est pas ouverte aux étudiants âgés de plus de 28 ans.</p>